

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 31 août 2007

CP 07/08-46

CONTRACTUALISATION N° 1 ENTRE LA COMMUNE DE MONTEILS ET LE DEPARTEMENT

Par délibérations des 19 décembre 1988 et 15 juin 1989 modifiées par celle du 29 janvier 2001, l'Assemblée départementale a adopté le principe de la contractualisation des subventions du Conseil Général à l'adresse des communes.

Dans ce cadre, les investissements communaux concernés sont inclus dans un contrat d'une durée de trois ans, dont le principal effet repose dans les modalités de versement de la subvention globalisée départementale, dérogoires du régime général.

En application de ces règles, Madame le Maire de Monteils sollicite la conclusion d'un contrat pour la réalisation d'un programme estimé à 663 591,49 €H.T. et composé conformément au tableau ci-après :

Nature des opérations	Dépenses éligibles	Taux (1)	Subventions
BATIMENTS COMMUNAUX			
1 Réparations des toiture et zinguerie à l'église 1T	15 500 €	18%	2 790 €
2 Réparations des toiture et zinguerie à l'église 2T	15 500 €	18%	2 790 €
3 Réfection des charpente et couverture du clocher 1T	15 500 €	18%	2 790 €
4 Réfection des charpente et couverture du clocher 2T	15 500 €	18%	2 790 €
5 Travaux d'accessibilité au foyer des ainés	11 586 €	18%	2 085 €
6 Restructuration du foyer des ainés 1Tr	19 000 €	18%	3 420 €
7 Restructuration du foyer des ainés 2Tr	19 000 €	18%	3 420 €
8 Construction d'une salle des associations 1Tr	19 000 €	18%	3 420 €
9 Construction d'une salle des associations 2Tr	19 000 €	18%	3 420 €
10 Création d'un espace exposition/animation 1Tr	19 000 €	18%	3 420 €
11 Création d'un espace exposition/animation 2Tr	19 000 €	18%	3 420 €
12 Construction des sanitaires et locaux annexes communs aux salles associatives 1Tr	19 000 €	18%	3 420 €
13 Construction des sanitaires et locaux annexes communs aux salles associatives 2Tr	19 000 €	18%	3 420 €
14 Extension de la salle des fêtes (annexe) 1Tr	19 000 €	18%	3 420 €

15 Extension de la salle des fêtes (annexe) 2Tr	19 000 €	18%	3 420 €
▪ URBANISME ENVIRONNEMENT			
16 Abords du foyer des aînés	19 000 €	18%	3 420 €
17 Aménagement paysager du quartier « les places »	19 000 €	18%	3 420 €
18 Assainissement pluvial secteur « les places »	19 000 €	18%	3 420 €
19 Structuration des abords du lotissement	19 000 €	18%	3 420 €
20 Mobilier urbain (abords lotissement+place bourg)	19 000 €	18%	3 420 €
21 Restructuration partielle de la place du village	19 000 €	18%	3 420 €
22 Accès et clôture de l'école sur place du village	19 000 €	18%	3 420 €
23 Aménagement place arrière du pigeonnier	19 000 €	18%	3 420 €
24 Aménagement paysager et réseau pluvial aux abords de la salle des fêtes	19 000 €	18%	3 420 €
▪ EDUCATION			
25 Construction de 2 classes de sanitaires avec préau	147 750 €	50%	73 875 €
▪ SUBVENTION GLOBALISEE		152 100 €	

(1) Les taux et plafonds applicables résultent de la mise en oeuvre des politiques

RECAPITULATIF

Coût H.T. du programme	663 591,49 €
Dépense subventionnable H.T.	582 336,00 €
Subvention globalisée	152 100,00 €
Taux moyen de subvention (subvention globalisée/coût H.T.)	22,92 %

Le montant de la subvention globalisée sera versé en trois annuités :

- la première de **50 700 €** dans un délai de 3 mois à compter de l'approbation du contrat par la Commission Permanente ;
- la seconde de **50 700 €** un an après l'approbation du contrat par la Commission Permanente, après vérification et contrôle de la réalité des travaux et d'une dépense acquittée par la commune au moins égale au montant du 1^{er} tiers de subvention déjà perçu ;
- le solde de **50 700 €** à l'expiration du contrat sur vérification des travaux réalisés.

Je vous demande de délibérer et :

- approuver le contrat d'équipement n° 1 à conclure avec la commune de Monteils,

- m'autoriser à signer au nom et pour le compte du Département ce contrat dont les modalités d'application résultent de la délibération susvisée de l'Assemblée.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les articles du Budget Départemental ci-après :

Opération	Nature	Sous fonction	Montant
N° 1 à 5	204 1437	74	13 245 €
N° 6 à 15	204 1436	74	34 200 €
N° 16 à 24	204 1434	74	30 780 €
N° 25	204 147	21	73 875 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 31 août 2007

CP 07/08-46

**CONTRACTUALISATION N° 1 ENTRE LA COMMUNE DE
MONTEILS ET LE DEPARTEMENT**

**DECISION de la
COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve le contrat d'équipement n° 1 pour la réalisation d'un programme estimé à 663 591,49 €HT, à conclure avec la commune de Monteils ;
- Accorde à la commune de Monteils une subvention globalisée de 152 100 €payable en trois annuités (la première de 50 700 € dans un délai de 3 mois à compter de l'approbation du contrat par la Commission Permanente, la seconde de 50 700 € un an après l'approbation du contrat par la Commission Permanente, après vérification et contrôle de la réalité des travaux et d'une dépense acquittée par la commune au moins égale au montant du 1^{er} tiers de subvention déjà perçu, le solde de 50 700 € à l'expiration du contrat sur vérification des travaux réalisés) pour le financement des travaux suivants :

Nature des opérations	Dépenses éligibles	Taux (1)	Subventions
BATIMENTS COMMUNAUX			
1 Réparations des toiture et zinguerie à l'église 1T	15 500 €	18%	2 790 €
2 Réparations des toiture et zinguerie à l'église 2T	15 500 €	18%	2 790 €
3 Réfection des charpente et couverture du clocher 1T	15 500 €	18%	2 790 €
4 Réfection des charpente et couverture du clocher 2T	15 500 €	18%	2 790 €

Nature des opérations	Dépenses éligibles	Taux (1)	Subventions
5 Travaux d'accessibilité au foyer des ainés	11 586 €	18%	2 085 €
6 Restructuration du foyer des ainés 1Tr	19 000 €	18%	3 420 €
7 Restructuration du foyer des ainés 2Tr	19 000 €	18%	3 420 €
8 Construction d'une salle des associations 1Tr	19 000 €	18%	3 420 €
9 Construction d'une salle des associations 2Tr	19 000 €	18%	3 420 €
10 Création d'un espace exposition/animation 1Tr	19 000 €	18%	3 420 €
11 Création d'un espace exposition/animation 2Tr	19 000 €	18%	3 420 €
12 Construction des sanitaires et locaux annexes communs aux salles associatives 1Tr	19 000 €	18%	3 420 €
13 Construction des sanitaires et locaux annexes communs aux salles associatives 2Tr	19 000 €	18%	3 420 €
14 Extension de la salle des fêtes (annexe) 1Tr	19 000 €	18%	3 420 €
15 Extension de la salle des fêtes (annexe) 2Tr	19 000 €	18%	3 420 €
URBANISME ENVIRONNEMENT			
16 Abords du foyer des ainés	19 000 €	18%	3 420 €
17 Aménagement paysager du quartier « les places »	19 000 €	18%	3 420 €
18 Assainissement pluvial secteur « les places »	19 000 €	18%	3 420 €
19 Structuration des abords du lotissement	19 000 €	18%	3 420 €
20 Mobilier urbain (abords lotissement+place bourg)	19 000 €	18%	3 420 €
21 Restructuration partielle de la place du village	19 000 €	18%	3 420 €
22 Accès et clôture de l'école sur place du village	19 000 €	18%	3 420 €
23 Aménagement place arrière du pigeonnier	19 000 €	18%	3 420 €
24 Aménagement paysager et réseau pluvial aux abords de la salle des fêtes	19 000 €	18%	3 420 €
EDUCATION			
25 Construction de 2 classes de sanitaires avec préau	147 750 €	50%	73 875 €
▪ SUBVENTION GLOBALISEE			152 100 €

(1) Les taux et plafonds applicables résultent de la mise en oeuvre des politiques

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département ce contrat dont les modalités d'application résultent de la délibération susvisée de l'Assemblée ;

- Impute les dépenses correspondantes de la façon suivante :

Opération	Nature	Sous fonction	Montant
N° 1 à 5	204 1437	74	13 245 €
N° 6 à 15	204 1436	74	34 200 €
N° 16 à 24	204 1434	74	30 780 €
N° 25	204 147	21	73 875 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,